

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 23 janvier 2014

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	27
pouvoirs :	6
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 23 janvier 2014 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 17 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mme Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - Mme Adjoua KOUAME - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT– Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Marie-Paule ANCELIN - M. Serge LEBRETON – Mme Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Bernard CHAMBAUDRY donne pouvoir à M. Gilles LEMOINE - Mme Dominique CHARMENSAT donne pouvoir à M. Romuald CARRY – Mme Françoise MANDEAU donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH– Mme Anne-Marie MICHENAUD donne pouvoir à M. Jean-François HEROUARD - Mme Emilie RICHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

2014.17

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS BOIS DE CONSTRUCTION ATTRIBUTION DU MARCHÉ – PROCEDURE ADAPTEE GC 2013.025

Monsieur le Rapporteur soumet pour validation au Conseil Municipal, l'attribution du marché de fourniture et de livraison de produits bois de construction.

Ce marché est un marché à bons de commande comprenant 3 lots avec montant maxi :

- lot 1 : bois de construction : montant maxi : 13 000 € TTC
- lot 2 : contreplaqués : montant maxi : 32 000 € TTC
- lot 3 : cloisons et blocs de porte : montant maxi : 14 000 € TTC

Le montant est à prix unitaires tels qu'ils apparaissent dans le bordereau des prix unitaires par lot.

Pour les prix non référencés sur bordereau, une remise est consentie sur prix catalogue, le cas échéant.

Le prix est ferme la 1ère année.

2014

Le prix peut-être révisable lors des reconductions.

Le marché est conclu pour 1 an reconductible 3 fois.

Cette consultation, lancée dans le cadre d'une procédure adaptée, a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence dans l'hebdomadaire du moniteur, le 23 septembre 2013 et dans les annonces du journal SUD OUEST, le 25 septembre 2013.

La date limite de remise des offres était fixée au 24 octobre 2013 avant 12h.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 janvier 2014 pour émettre un avis sur l'attribution du marché suite à l'analyse des offres réalisée par le service des achats.

Concernant les lots 1 et 2, les offres de la société SIMA ont été jugées non conformes car elles ne respectent pas le descriptif technique. Elles n'ont donc pas été analysées.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de cette réunion a émis un avis favorable sur l'attribution des marchés aux sociétés suivantes :

- lot 1 : DOUET distribution bois et panneaux – Agence d'Angoulême – rte de Bellevue – BP 4 - 16710 SAINT YRIEIX – Représentée par Monsieur Stéphane GOIS – Directeur d'agence.
- lot 2 : DISPANO – Agence de Fontenay – ZI rte de Niort – 85200 FONTENAY LE COMTE – Représentée par Monsieur Gérard BATAILLE – Responsable Cellule des Marchés.
- lot 3 : DISPANO – Agence de Fontenay – ZI rte de Niort – 85200 FONTENAY LE COMTE – Représentée par Monsieur Gérard BATAILLE - Responsable Cellule des Marchés.

Le montant global estimatif du marché de fournitures correspond à la somme des montants maxi multipliés par le nombre d'années , il est de : 196 666,66 € HT pour les 4 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

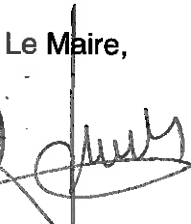
DE VALIDER l'attribution de ces marchés à la société suivante :

- x lot 1 : DOUET BOIS – 16710 SAINT YRIEIX
- x lot 2 : DISPANO – 85200 FONTENAY LE COMTE
- x lot 3 : DISPANO – 85200 FONTENAY LE COMTE

D'AUTORISER Monsieur le Maire, coordonnateur du groupement de commande à signer les marchés de fournitures des lots cités ci-dessus ainsi que tous les avenants et/ou documents à intervenir au cours de son exécution.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit. Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Michel GOURINCHAS

